

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 07 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 01<sup>er</sup> mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| Mme Josiane HUGUET      | Mme Eliane GRANET     |
| M. Jean-Baptiste GIRARD | M. Thierry TISSERAND  |
| Mme Agnès TARTRY-LAVEST | Mme Isabelle GROUIEC  |
| Mme Sylvie EXBRAYAT     | Mme Elisabeth BRUSSAT |
| M. Gilles BERGAMI       | M. Cédric DAUDUIT     |
| Mme Julie MONTBRIZON    | Mme Patricia LACHAMP  |
| M. Daniel PEYNON        | M. Florent MONEYRON   |
| M. Annick FORESTIER     | Mme Nicole BOUCHERAT  |
| Mme Marie-France MARMY  | Mme Michelle CIERGE   |
| M. Christian BOURNAT    | Mme Séverine VIAL     |
| Mme Catherine MORAND    | M. Yannick DUPOUÉ     |
| M. Guillaume FRICKER    | M. Lucas ANTOINE      |
| Mme Sylvie ROCHE        | Mme Laurence GONINET  |
| M. Romain FERRIER       |                       |
| Mme Anne-Marie OLIVON   |                       |
| M. Gilles MARQUET       |                       |

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

Etaient représentés (procuration) :

M. Jean-Louis DERBIAS donne pouvoir à M. Florent MONEYRON  
Mme Danielle GRANOUILLET donne pouvoir à Mme Josiane HUGUET  
M. Alain COSSON donne pouvoir à Mme Marie-France MARMY  
M. René BROUSSE donne pouvoir à Mme Michelle CIERGE

**VOTE : En exercice : 35**

**Présents : 29 / Représentés : 4**

**Votants : 33**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Patricia Lachamp, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**OBJET : Modification du temps de travail des agents en charge de l'accompagnement des usagers France Services – suppression de 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> avec création simultanée de 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet 31/35<sup>ème</sup>**

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS EN  
CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS FRANCE  
SERVICE – SUPPRESSION DE 2 POSTES D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET 28/35<sup>ÈME</sup> AVEC  
CRÉATION SIMULTANÉE DE 2 POSTES D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET 31/35<sup>ÈME</sup>**

- VU le Code général de la fonction publique ;
- VU la délibération n° 13 du 16 mars 2022 portant création de 2 postes d'adjoint administratif territorial à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> pour assurer l'offre de service dans le respect du projet de services,
- CONSIDÉRANT que dans le cadre de la labellisation France services, cet espace est ouvert au public 24 heures par semaine, ce qui laisse une demi-journée aux agents pour effectuer tout un ensemble de tâches nécessaires, mais ne pouvant se réaliser qu'en dehors des temps d'accueil public :
  - Les tâches administratives (reporting activité et tableaux de bord, planning partenaires, conception et diffusion des outils de communication, ...) ;
  - L'actualisation/auto-formation dans un secteur en perpétuelle évolution et intégrant régulièrement de nouveaux champs d'action et outils dématérialisés avec lesquels se familiariser (ex : accompagnement aux demandes de chèque lutte contre l'inflation) ;
  - Les réunions avec les partenaires et réseau France Services ;
  - Les réunions de service avec la responsable de la structure ;
- CONSIDÉRANT que compte tenu de l'augmentation significative du nombre d'accompagnements effectués, il s'avère que cette demi-journée n'est pas suffisante pour réaliser l'ensemble de leurs tâches,
- CONSIDÉRANT la proposition faite aux agents concernés d'augmenter leur temps de travail de 28 à 31 heures par semaine, soit une demi-journée supplémentaire, pour leur permettre d'accomplir leurs missions dans de meilleures conditions,
- CONSIDÉRANT l'accord écrit des agents concernés,
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 février 2023,

Il est proposé au Conseil de la Communauté de communes :

- De créer deux postes permanents d'adjoint administratif territorial à temps non complet 31/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,
- De supprimer deux postes permanents d'adjoint administratif territorial à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> à la même date ;
- De prévoir le régime indemnitaire correspondant ;

**AR Prefecture**

063-246301097-20230307-20230307\_13-DE  
Reçu le 10/03/2023

CCEDA  
CC 07/03/2023  
(13)

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 mars 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente